

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE	
1973	
28 mars — Décision n° 292-MFE-F portant autorisation de paiement d'une somme à la compagnie énergie électrique du Togo (CEET), à Lomé	225
28 mars — Décision n° 293-MFE-F portant autorisation de paiement d'une somme à l'école inter-Etats des sciences et médecine vétérinaire (EISMV) à Dakar	226
2 avril — Arrêté n° 170-MFE-CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Attissogbé Amemoto Adolphe	226
2 avril — Arrêté n° 172-MFE-CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Aguiar Lucas	226
2 avril — Arrêté n° 173-MFE-CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Zinsou Bernard	226
2 avril — Arrêté n° 176-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Francisco Messanvi Vincent	226
2 avril — Arrêté n° 177-MFE-CR portant révision de la pension de retraite de M. Alidjinou Novidé Elie	227
2 avril — Arrêté n° 178-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Kaga Jean-Baptiste	227
2 avril — Arrêté n° 179-MFE-CR portant concession d'une pension aux ayants-cause de M. Tchédéroul Théophile	227
2 avril — Arrêté n° 180-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Issifou Djabani Boukary	227
2 avril — Arrêté n° 181-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Folikoué Robert	227
4 avril — Décision n° 314-MFE-F portant autorisation de paiement d'une somme à la société philip's télécommunicatie industrie à Amsterdam (Pays-Bas)	226
4 avril — Décision n° 316-MFE-FO portant autorisation de prélèvement d'une somme au profit du fonds pour les recherches minières	226
6 avril — Décision n° 331-MFE-F portant autorisation de paiement d'une somme au centre de la construction et du logement de Cacavéli à Lomé	226
6 avril — Décision n° 340-MFE-F portant autorisation de paiement d'une somme à l'office national togolais du tourisme à Lomé	226
12 avril — Décision n° 350-MFE-F portant autorisation de paiement d'une somme au profit des assurances générales de France	226
Décision portant nomination et affectation	228

MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1973	
2 avril — Arrêté n° 324-MFP portant promotion dans le corps du personnel médical et technique de la santé publique	228
2 avril — Arrêté n° 334-MFP portant promotion dans le corps du personnel de l'administration générale	239
Arrêtés et décisions portant intégrations, passages automatiques d'échelon, admission dans divers corps de la fonction publique, rappels à l'activité, régularisation de situation administrative, détachements, mise en disponibilité, changement de corps, suspension de fonctions, admission à la retraite et cessation de fonctions	239

MINISTERE DE L'ECONOMIE RURALE

Arrêté et décision portant détachement et nomination	236
--	-----

DIVERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1973	
10 avril — Arrêté n° 68-PR-INT-APA portant création de nouveaux cantons dans la circonscription administrative de Pagouda	236
Arrêtés portant désignation de chefs de canton, autorisation d'emploi d'une station radioélectrique privée, octroi d'aides et secours scolaires et additif à un précédent arrêté portant renouvellement, transfert, suppression et attribution de bourses	237

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

1973	
2 avril — Arrêté n° 175-MFE portant augmentation du plafond de la caisse d'avance des PTT	239
12 avril — Décision n° 343-MFE-F accordant une dotation de fonds à l'université du Bénin	229
Arrêtés portant mise en débet et approbation de rôles	240

MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1973	
10 avril — Arrêté n° 348-MFP-ENA fixant les dates du concours d'entrée à l'ENA (promotion 1973-1975)	241

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES ET DES TRANSPORTS

1973	
7 mai — Arrêté n° 23-MTP-DMG-SIM ouvrant une enquête de commodo et incommodo concernant l'installation d'une salle de projection de cinéma entièrement couverte par M. Samar Abdallah Tabchoury à Lomé, rue du Commerce	241

TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE	
1973	
11 avril — Circulaire n° 9-MFE relative à l'exécution des transferts à destination de l'étranger	241
11 avril — Circulaire n° 10-MFE relative à l'exécution des transferts à destination de l'étranger	242
11 avril — Circulaire n° 11-MFE relative à l'application du double marché des changes aux opérations commerciales — Arrêté n° 222 du 5 juillet 1972	242

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'appel d'offres (Construction d'un laboratoire pour le compte du service de la nutrition à Cacavéli)	244
Avis d'appel d'offres (Construction des tranches 1973-1974 de l'université du Bénin)	246
Récépissés de déclaration d'associations	246

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

ORDONNANCE N° 11 du 10 avril 1973 autorisant la ratification de la convention générale entre le Gouvernement de la République togolaise et le Gouvernement de la République française sur la sécurité sociale ainsi que des cinq protocoles annexes signés à Paris le 7 décembre 1973.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères ;
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;
Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du Président de la République ;
Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — Est autorisée la ratification de la convention générale entre le Gouvernement de la République togolaise et le Gouvernement de la République française sur la sécurité sociale ainsi que des cinq protocoles annexes signés à Paris le 7 décembre 1971.

Art. 2 — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 10 avril 1973
Gal. E. Eyadéma

ORDONNANCE N° 12 du 10 avril 1973 accordant la garantie de l'Etat à un prêt de la caisse centrale de coopération économique à la banque togolaise de développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des finances et de l'économie ;
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;
Vu les ordonnances n°s 15 et 16 du 14 avril 1967 ;
Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — La garantie de l'Etat sous forme d'aval sera accordée au prêt d'un montant de 4.000.000 de francs français, soit 200.000.000 de francs cfa consenti par la caisse centrale de coopération économique à la banque togolaise de développement en vue d'un financement relai de l'abattoir frigorifique de Lomé.

A cette fin, une convention de garantie sera conclue entre le ministre des finances et de l'économie, représentant le gouvernement togolais et la caisse centrale de coopération économique.

Art. 2 — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 10 avril 1973
Gal. E. Eyadéma

DECRETS

DECRET N° 73-101 du 10 avril 1973 portant approbation de l'état de prévisions de recettes et dépenses et du compte prévisionnel d'exploitation de l'office national togolais de la pharmacie « TOGOPHARMA », exercice 1973.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu les ordonnances n°s 1 et 2 du 14 janvier 1967 portant notamment abrogation de la constitution et institution et composition du comité de réconciliation nationale ;
Vu les ordonnances n°s 15 et 16 du 14 avril 1967 portant désignation du Président de la République et dissolution du comité de réconciliation nationale et formation du Gouvernement ;
Vu l'ordonnance n° 7 du 16 mars 1967 portant création de l'Office National Togolais de la Pharmacie « TOGOPHARMA » ;
Sur proposition du ministre de la santé publique ;
Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier — L'état de prévisions de recettes et de dépenses et le compte prévisionnel d'exploitation de l'office national de la pharmacie « TOGOPHARMA », exercice 1973, sont approuvés et arrêtés comme suit :

a/ *Etat de prévisions de recettes et de dépenses :*
Recettes : 869.850.000 (huit-cent-soixante-neuf millions-huit-cent-cinquante-mille)
Dépenses : 734.900.000 (sept-cent-trente-quatre millions-neuf-cent-mille)

b/ *Résultat prévisionnel d'exploitation :*
118.087.000 (cent-dix-huit millions-quatre-vingt-sept-mille).

Art. 2 — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République togolaise.

Lomé, le 10 avril 1973
Gal. E. Eyadéma

DECRET N° 73-102 du 10 avril 1973 portant nomination des membres du conseil d'administration de la société nationale d'investissement et des fonds annexes.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des finances et de l'économie ;
Vu les ordonnances n°s 1 et 2 du 14 janvier 1967 ;
Vu les ordonnances n°s 15 et 16 du 14 avril 1967 ;
Vu l'ordonnance n° 53 du 29 décembre 1971 portant création, organisation et administration de la société nationale d'investissement et des fonds annexes, notamment son article 14 ;
Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier — Sont nommés membres du conseil d'administration de la société nationale d'investissement et des fonds annexes :

MM. Bagnah Joseph	MM. Lawson Patrice
Berger Vincent	Olympio Clarence
Djobo Boukari	Sema Arouna
Djondo Gervais	Sevely René.
Eklu-Natey Damien	

Art. 2 — Le ministre des finances et de l'économie est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République togolaise.

Lomé, le 10 avril 1973
Gal. E. Eyadéma

DECRET N° 73-103 du 10 avril 1973 fixant la date de fermeture de la campagne d'achat pour le karité, de la récolte 1972-73.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu les ordonnances n°s 15 et 16 du 14 avril 1967 ;
Vu la loi n° 64-9 du 22 juin 1964 portant création de l'office des produits agricoles du Togo ;
Vu le décret n° 72-187 du 7 septembre 1972 fixant la date d'ouverture de la campagne d'achat, les prix à payer au producteur et les conditions d'intervention de l'office des produits agricoles du Togo pour le karité de la récolte 1972-73 ;
Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la Présidence chargé du commerce, de l'industrie et du plan ;
Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier — La date de fermeture de la campagne d'achat du karité de la récolte 1972-73 est fixée au 3 avril 1973.

Art. 2 — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République togolaise et, vu l'urgence, diffusé par voie de presse, de radio et d'affichage.

Lomé, le 10 avril 1973
Gal. E. Eyadéma

DECRET N° 73-104 du 10 avril 1973 instituant un régime d'épargne-logement à la caisse d'épargne du Togo.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat chargé des postes et télécommunications ;
Vu les ordonnances n°s 15 et 16 du 14 avril 1967 ;
Vu la loi n° 60-22 du 20 juin 1960 portant création de la caisse d'épargne du Togo ;
Vu l'ordonnance n° 13 du 23 juin 1969 autorisant la caisse d'épargne à effectuer directement les placements de ses fonds ;
Vu le décret n° 72-20 du 21 janvier 1972 portant nomination des membres du gouvernement ;
Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

CHAPITRE PREMIER

Objet du régime

Article premier — Il est institué un régime d'épargne-logement au profit des déposants de la caisse d'épargne du Togo. L'ouverture d'un compte d'épargne-logement est subordonnée à la possession d'un livret d'épargne-ordinaire.